

Arrêté n° 2026-244 portant modification de l'arrêté n° 2026-229**La Présidente de l'Université Lyon 2**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment l'article L712-2;
Vu le Code de la recherche et notamment l'article L 313-1 ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés
Vu le guide de l'achat en vigueur ;
Vu la délibération 2025-09 du Conseil d'administration du 6 février 2025 portant élection de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN à la présidence de l'Université à compter de cette même date ;
Vu l'arrêté 2026-229 du 31 août 2026 portant délégation de signature à M. Rémy MADINIER, directeur de l'UMR IAO ;
Vu la délibération n° 2026-06-10 de la Commission de la recherche en date du 29 juin 2026, portant avis sur la nomination de M. Rémy MADINIER en qualité de directeur de l'UMR IAO, à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

Arrête :**Article 1 :**

L'arrêté n° 2026-229 susvisé est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne la qualité de Mme Claire VIDAL mentionnée à l'article 2.

Au lieu de :

Nom et prénom	Qualité	Dénomination	Centre financier
VIDAL Claire	Directrice Adjointe	UMR 5062-IAO	900R22

Lire :

Nom et prénom	Qualité	Dénomination	Centre financier
VIDAL Claire	MCF	UMR 5062-IAO	900R22

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n° 2026-229 susvisé demeurent inchangées.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité, il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'unité de recherche en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers et publié sur les sites intranet et internet de l'Université.

Fait à Lyon,
La délégente

#signature#